

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission permanente des pétitions

### chargée de l'examen de la pétition au Conseil communal visant la préservation de l'ensemble architectural exceptionnel des Fauconnières 5 et du caractère particulier du chemin des Fauconnières

Présidence : Mme Christine GOUMAZ

Membres présents :

Naomi MATEWA (rempl. Mme Prisca MORAND (Les Verts)) ; Mme Paloma Graf (rempl. Mme Romane BENVENUTI (Les Verts)) ; Mme Tatiana TAILLEFERT (Les Verts) ; M. Frédéric STEIMER (soc.) ; Mme Séverine GRAFF (rempl. M. Yvan SALZMANN (soc.) ; Mme Françoise PIRON (PLR) ; M. JeanClaude SEILER (PLR) ; Mme Agathe SIDORENKO (rempl. Mme Sevgi KOYUNCU (EàG)) ; M. Jean – Blaise KALALA (rempl. Mme Clara SCHAFFER (v'lib')) ; Mme Wai Heong WÜTHRICH (UDC).

Membres excusés :

M. Yusuf KULMIYE (soc)

---

Représentant-e-s de la Municipalité :

M. Grégoire JUNOD, syndic, directeur de CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN

Invité-e(-s) : Mme Doris HIRT et Mme Marie SIGRIST

Notes de séances : Mme Marion CENTELIGHE

---

Lieu : bureau métamorphose, place de la Palud 2

Date : 17 novembre 2025

Début et fin de la séance : 1700 - 1900

---

#### Il est procédé à l'audition des pétitionnaires (en présence du Syndic)

Madame SIGRIST explique qu'elle et Madame Hirt sont les deux représentantes du collectif des Fauconnières. La pétition a été lancée face à la menace d'une construction sur cette parcelle. De plus, les signataires ont déposé en parallèle plus de 100 oppositions en cours d'analyse. Ils souhaitent également que cette pétition débouche sur une réflexion plus large sur les enjeux que cela crée dans le quartier. Elle explique qu'il y a trois constructions sur ce chemin qui datent de 1907–1908 et sont l'œuvre de l'architecte Georges Épitoux. Ce patrimoine est noté 2 au recensement architectural, inscrit à l'inventaire cantonal et mentionné comme remarquable à l'inventaire fédéral. Elle conclut que cet ensemble est menacé à tous les niveaux par le projet mis à l'enquête.

Madame HIRT explique que ce chemin est un axe de circulation piétonne très important, très vert avec peu de trafic, parce que c'est un chemin privé autorisé qu'aux riverains. Elle explique que c'est un axe de mobilité douce très utilisé par les piétons et les cyclistes parce qu'il n'y a pas beaucoup de trafic motorisé, moins de bruit et moins de danger et c'est une zone de promenade pour les personnes de tous les âges. Elle ajoute que c'est aussi un passage extrêmement important pour la circulation de la faune sauvage, que c'est un espace précieux de biodiversité, il y a un magnifique cèdre du Liban, beaucoup de verdure dont des haies et qu'on y trouve plus de 166 espèces animales et végétales selon une étude d'Unisanté. Elle conclut que toutes les qualités de mobilité douce, de biodiversité, de santé et de cohésion

# Conseil communal de Lausanne

---

sociale qui sont mises en avant avec le plan climat existent déjà sur ce chemin. Elles ont absolument besoin d'être protégées pour ne pas perdre cette qualité de vie dans le quartier de Chailly.

Madame SIGRIST dit qu'elles souhaitent par cette pétition que les autorités de la Ville demandent au Canton la révision rapide du recensement architectural du périmètre, comme cela a été fait à Victor Ruffy, ce qui permettrait de mieux protéger l'ensemble du site. Elles demandent également à la Ville de faire la demande au Canton de prendre des mesures pour protéger le numéro 5, 7 et la lessiverie, afin que ces constructions soient classées monuments historiques, puisqu'aujourd'hui leur valeur patrimoniale est reconnue, mais qu'il n'y a pas d'outils pour les protéger.

## **Questions aux pétitionnaires (en présence du syndic)**

Monsieur le Syndic en charge de CULTURE ET DEVELOPPEMENT URBAIN, en réponse à diverses questions, informe que tout propriétaire qui dépose une demande de permis a le droit à une mise à l'enquête. Il explique qu'il y a ensuite des services communaux et cantonaux qui examinent la demande. Dans le cas précis la CCUA (*Commission consultative d'urbanisme et d'architecture qui est composée de cinq expert-e-s externes à l'administration avec pour mission de traiter, d'un point de vue qualitatif, les demandes de permis de construire de projets dont l'impact est important sur l'image de la ville, sa cohérence urbanistique ou encore son fonctionnement<sup>1</sup>*) a été consultée et le sera encore une deuxième fois après la mise à l'enquête dans le cadre de la procédure. Elle fera ensuite une recommandation à la Municipalité qui prendra finalement une décision sur la base de différents critères et d'une pesée d'intérêts. Il rassure les pétitionnaires sur le fait qu'elles ont été entendues et que la décision sera prise sur la base du dossier complet dont toutes les oppositions qui ont été déposées et cette pétition font partie.

Madame SIGRIST dit que c'est la raison pour laquelle elles souhaitent que des demandes soient faites au Canton par rapport au patrimoine parce que celles-ci peuvent être faites en amont. Monsieur le Syndic répond que c'est vrai, mais avec une réserve. Il dit que puisque rien ne va être démolé dans le projet, celui-ci n'est pas forcément incompatible du point de vue formel avec une inscription au patrimoine. La présidente prend congé des pétitionnaires en les remerciant de leur présence.

## **Audition du syndic sans la présence des pétitionnaires**

Une commissaire trouve qu'il est normal que les personnes aient peur quand ils voient toutes ces mises à l'enquête et les gabarits et qu'ils ne comprennent peut-être pas comment fonctionnent les procédures de permis. Une autre demande s'il est possible de faire des recours ensuite ? Monsieur le Syndic répond que oui. Il dit que les recours se font au Tribunal cantonal et le cas échéant peuvent monter jusqu'au Tribunal fédéral. Une autre commissaire : se demande ce qui pourra être rendu par la Municipalité si le Conseil communal renvoie la pétition pour un rapport-préavis. Monsieur le Syndic répond que la Municipalité pourra expliquer pourquoi ils ont pris telle ou telle décision, renvoyer à des documents annexes de la CCUA, de l'analyse patrimoniale qui sont des documents accessibles, mais que cela ne changera pas grand-chose si la décision est une réponse pour étude et communication. Un commissaire se demande si la Ville a un levier d'action quant à la dernière sollicitation des pétitionnaires de demander à la Ville de faire la demande au Canton de réviser le recensement architectural du périmètre ? Monsieur le Syndic n'avait pas compris que les pétitionnaires demandaient cela à la Ville et qu'elles avaient déjà déposé la demande au Canton. Il répond que dans ce projet, le classement ne changerait pas grand-chose dans la pesée d'intérêt étant donné qu'ils construisent sur le vide. Il rappelle que les bâtiments sont déjà notés. Une commissaire dit qu'on prédit un déclin de la pollution sur le très long terme de 50–70 ans

---

<sup>1</sup> Ajout du rapporteur

# Conseil communal de Lausanne

---

avec la baisse de la natalité et de la fécondité. Elle demande la Municipalité tient compte de cela ? Monsieur le Syndic répond que c'est évidemment très difficile à prévoir mais que les prévisions démographiques tablent aujourd'hui sur une poursuite de la croissance de la population. Une commissaire demande si on peut transformer le jardin en parc public et si le propriétaire serait exproprié ? Monsieur le Syndic dit qu'ils n'ont pas d'outil d'expropriation. Il explique que la Municipalité peut parfois négocier une servitude d'usage public, la présidente prend congé du Syndic en le remerciant de sa présence.

## **Délibération de la COPET**

Une commissaire trouve compliqué de savoir que la Municipalité a le pouvoir immense de pouvoir décider d'accorder des permis de construire ou pas. Elle dit qu'on peut aussi questionner cette manière de procéder. Pourquoi la Municipalité a autant de pouvoirs ? Les recourants doivent aller devant les tribunaux, cela a un certain coût et certains renoncent. Elle poursuit que c'est une question dont ils peuvent débattre et que pour cette raison elle est favorable au rapport-préavis de cette pétition. Un autre commissaire partage cet avis sur le fond. Il dit qu'il aime beaucoup ce quartier et que ce sont également des questions qui lui tiennent à cœur, mais il doute de l'impact réel de demander un rapport-préavis pour cette pétition. Une commissaire trouve que c'est bien l'intérêt de cette commission de discuter de ces deux renvois possibles. Elle rappelle que le Syndic a dit qu'il y aura un retour de la décision de la Municipalité sur le permis de construire ces prochains mois et qu'ils sont déjà en train d'examiner le dossier. Elle craint que renvoyer cette pétition pour rapport-préavis ajoute de l'administration à l'ordre du jour et ne serve pas. Une autre commissaire dit que cette pétition met en avant des problématiques plus larges que la simple question du permis de construire et pour cette raison elle votera pour le renvoi pour étude et rapport-préavis. Une commissaire trouve que les pétitionnaires auraient le sentiment qu'on s'est mieux intéressé si on propose de renvoyer leur pétition pour étude et rapport-préavis. Elle trouve également regrettable que le Conseil communal n'ait pas son mot à dire par rapport à la décision de la Municipalité. Enfin une commissaire se dit favorable au renvoi de cette pétition. Elle dit que c'est très important de préserver la biodiversité dans le quartier de Chailly.

## **La présidente demande :**

- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et communication : 1 vote
- qui soutient un renvoi à la Municipalité pour étude et rapport-préavis : 9 votes
- qui s'abstient : 1 vote

## **Conclusion(s) de la commission :**

**Vote : Par 9 OUI, 1 NON, 1 abstention, les membres présents de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. a) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis.**

La présidente propose de renvoyer le vote pour la vice-présidence à la prochaine séance de commission des pétitions.

La séance est levée à 19h00

Lausanne, le 30 janvier 2026



Le rapporteur :  
*Jean-Claude SEILER*